

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 3

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 36

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jamila MEKKI.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ARLEUX

Madame TANCA indique que le SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux), porte depuis 2005 un service de Transport pour Personnes à Mobilité Réduite en partenariat avec l'association ACLAHME (Association Culture et loisirs pour Adultes handicapés Moteurs et Evolutifs) basée à Estrées.

L'action consiste en la mise à disposition d'une navette de transport collectif pour les personnes en situation de handicap ne pouvant utiliser les transports en commun « classiques », afin de bénéficier de sorties culturelles et de loisirs.

Le SMTD est partenaire financier de cette action depuis 2005 en allouant chaque année une subvention plafonnée à 15 000€, couvrant les frais de mise en place de cette action. Le montant de cette subvention est ensuite ajusté, chaque année, en fonction des dépenses et des justificatifs demandés par le Syndicat. Ainsi, il est proposé de poursuivre le soutien financier de cette action pour les années 2021 et 2022.

En effet, il est à noter que le SIRA a omis d'effectuer sa demande de soutien pour l'année 2021. Un mail de demande regroupant les demandes de 2021 et 2022 a ainsi été réceptionné le 25 juillet 2022 au SMTD.

Ainsi, le SIRA a transmis les pièces permettant de justifier ses dépenses pour 2021 à hauteur de 6 120 €. L'ensemble de ces pièces a fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle.

Dans le mail du 25 juillet dernier, le SIRA a également sollicité le SMTD en vue d'obtenir *un soutien financier de 15 000 € au titre de l'année 2022.*

Le montant de la subvention pour 2022 est plafonné à 15 000 € : il sera ajusté en fonction des dépenses justifiées par le SIRA sur la base des éléments suivants :

- Justificatifs des déplacements (origine / destination)
- Détail de l'itinéraire,
- Motif des déplacements,
- Détail des frais déclarés,
- Nombre de personnes transportées par sortie,
- Bilan comptable du SIRA.

Pour information, une aide de 14 468,65 € avait été accordée en 2019 et de 3 521,61 € en 2020, après contrôle des pièces fournies. Une note regroupant les demandes de subvention de 2019 et 2020 avait été alors présentée et validée par le Bureau Syndical du 09 Septembre 2020 puis par le Comité Syndical du 23 Septembre 2020.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 28 Septembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir attribuer un soutien financier au SIRA de 6 120 € au titre de l'année 2021 et un soutien plafonné à 15 000€, ajustable après justification des dépenses, pour l'année 2022.

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_4_1-DE

Ne prennent pas part au vote les élus membres au Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux :

- Lisiane DUBUS,
- Delphine GUINEZ,
- Reine Elise CARLIER
- Philippe ROSZYK.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

ATTRIBUE un soutien financier au SIRA de 6 120 € au titre de l'année 2021 et un soutien plafonné à 15 000€, ajustable après justification des dépenses, pour l'année 2022.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Jacques LECLERCQ

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_4_1-DE